

QUE soit approuvé l'Accord de coopération et d'échanges en matière de francophonie entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Nouveau-Brunswick, lequel sera substantiellement conforme au projet d'accord joint à la recommandation ministérielle du présent décret.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

67498

Gouvernement du Québec

### Décret 1093-2017, 8 novembre 2017

CONCERNANT l'approbation des prévisions budgétaires du Fonds de l'assurance médicaments pour l'exercice financier 2017-2018

ATTENDU QU'en vertu de l'article 40.1 de la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec (chapitre R-5) est institué le Fonds de l'assurance médicaments;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 40.4 de cette loi le gouvernement approuve annuellement les prévisions budgétaires du Fonds de l'assurance médicaments déposées par la Régie de l'assurance maladie du Québec auprès du ministre de la Santé et des Services sociaux au plus tard le 1<sup>er</sup> juin suivant le début de l'année financière sur laquelle portent les prévisions;

ATTENDU QUE conformément à cette disposition, la Régie de l'assurance maladie du Québec a déposé auprès du ministre de la Santé et des Services sociaux les prévisions budgétaires du Fonds de l'assurance médicaments pour l'exercice financier 2017-2018;

ATTENDU QU'il y a lieu d'approuver les prévisions budgétaires du Fonds de l'assurance médicaments pour l'exercice financier 2017-2018;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Santé et des Services sociaux :

QUE les prévisions budgétaires du Fonds de l'assurance médicaments pour l'exercice financier 2017-2018, telles qu'énoncées à l'annexe du présent décret, soient approuvées.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

## ANNEXE

### RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

#### FONDS DE L'ASSURANCE MÉDICAMENTS PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017-2018

2017-2018  
(en milliers de dollars)

#### REVENUS

Contribution du Fonds consolidé du revenu	2 653 976
Primes – Personnes de 65 ans ou plus et adhérents	1 198 010
Moins : créances irrécouvrables reliées aux primes	11 011
	1 186 999
<b>Total</b>	<b>3 840 975</b>

#### DÉPENSES

Coûts des médicaments et services pharmaceutiques fournis aux :	
Personnes de 65 ans ou plus	2 218 466
Prestataires d'une aide financière de dernier recours	762 466
Adhérents	799 332
	3 780 264
Frais d'administration :	
Régie de l'assurance maladie du Québec	46 895
Intérêts sur emprunt	4 650
Perception des primes par Revenu Québec	9 166
	60 711
<b>Total</b>	<b>3 840 975</b>

67499